

	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 24/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

**PRÉSENTS** : (13)

Mr ZDAN Michel, Mme BRUNANCHON Annie, Mme MESPLES Magali, Mr GARRIGUES Jean-Luc, Mr LORRAIN Jean-Luc, Mr NAYRAC Philippe, Mr PARTINICO Jérémy, Mr DA SILVA CORREIA Manuel, Mme FLOURY Clara, Mr STRAUS Christophe, Mr DEMESSANCE Christophe, Mme QUILLAUD Elodie et Mr DAROLLES Cédric.

**ABSENT** : (1)

Mme SAJDAK Sophie

**SECRETAIRE** : Mr NAYRAC Philippe

**COMPTE RENDU** :

En début de Conseil Municipal, Monsieur le Maire les informe que les points suivants doivent être rajoutés à l'ordre du jour :

- Devis pour les arbres d'ornement
- Devis VALORIS, demande d'alignement des parcelles n°402/383. M. DELAY.

*Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, que les points ci-dessus soient rajoutés.*

**1/ [Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/2023.](#)**

*Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/2023.*

**2/ [Note de synthèse du projet éolien – convention d'utilisation chemins et voies communales.](#)**

Monsieur le Maire rappelle au le Conseil Municipal que la société BayWa r.e. a pour projet de développer, de construire et d'exploiter un parc éolien sur des terrains pour parti situé sur la commune de GRAZAC.

Dans le cadre du dépôt des demandes d'autorisation, la Société d'exploitation souhaite pouvoir continuer à réaliser des études sur le terrain d'implantation du futur parc, utiliser les parcelles communales pour installer une base vie pendant la durée des travaux et la phase d'exploitation du futur parc éolien (accès, travaux, passage de câbles, création d'un virage et surplomb) et installer un mât de mesure de vent pour les besoins des études du parc éolien. Il est rappelé qu'un agriculteur est titulaire d'un bail précaire sur ce foncier agricole et a donné son accord de principe vu que cette éventualité d'installation d'un équipement éolien sur la parcelle figure dans ledit bail.

*Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, BayWa r.e. ou sa société d'exploitation à utiliser, aménager, renforcer, passer des câbles et surplomber les chemins et voies communales appartenant à la commune de GRZAC. Le conseil donne à cet égard toute compétence à Monsieur Le Maire pour signer les conventions s'y afférant.*

**3/ [Création abri bus RD12 / RD28.](#)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la création d'un abri bus aux croisements des routes RD12 et RD 28 :

DESIGNATION	Montant HT
Bois	1106,11 €
Béton	400 €
Tôle	194,70 €
Fixation au sol	200 €
Base	200 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2100,81 €</b>

Les travaux seront effectués par le collectif du « Petit Patrimoine », collectif sous l'égide de la Mairie.

Monsieur STRAUS demande s'il va y avoir un éclairage : la réponse étant que l'éclairage est raccordable au point d'alimentation du lampadaire existant à proximité et sera mis dans un 2<sup>ème</sup> temps.

***Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la création de l'abris bus RD12 / RD28 et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental.***

#### 4/ Divers devis de matériels.

##### 4/1. DEVIS DE TARIERE HYDRAULIQUE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune est pourvue d'une tarière manuelle qui est difficilement utilisable par le personnel composé de deux employés au caractère RQTH. Au-delà, il s'agit d'équiper nos agents de moyens techniques leur assurant de meilleures conditions de travail, de la sécurité et ainsi les préserver de certains risques et maladies professionnelles. Il est aussi rappelé que le sol de Grazac est composé d'énormément de galets, ce qui rend l'usage de la tarière manuelle très dangereux et particulièrement harassant. Après consultation de divers fournisseurs et l'expertise du technicien de la commune il semblerait opportun d'envisager l'achat d'une tarière hydraulique et ainsi remplacer l'équipement existant (tarière manuelle) par un outillage autoporté sur le tracteur de la collectivité.

Après consultation, les entreprises JLM EQUIPEMENTS, COMPTOIR DES FORGES et EUROTEK DISTRIBUTION ont répondu, monsieur le Maire présente les devis pour une tarière modèle simple 3 points dont travail par gravité :

- Devis Sarl JML EQUIPEMENTS pour un montant de 1007.40 € HT
- Devis Sarl EUROTECK DISTRIBUTION pour un montant de 1260.00 € HT
- Devis COPTOIR DES FORGES pour un montant de 1247.50 € HT

Nous avons demandé des devis complémentaires pour une tarière permettant le travail assisté par vérin afin de répondre à la nature du sol sur la commune (beaucoup de galets), il nous a été remis le :

- Devis de la Sarl JML EQUIPEMENTS pour un montant de 1398.72 € HT

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'achat d'une tarière en remplacement de l'équipement actuel et accepte le devis de la Sarl JML EQUIPEMENTS pour un montant de 1398.72 € HT***

##### 4/2. DEVIS POUR UNE TONDEUSE AUTOPORTEE A PLATEAU FRONTAL

Le besoin d'une nouvelle tondeuse autoportée, plus performante que l'actuelle est évoqué.

En effet, l'aire de loisirs, notamment le circuit bicross, mais encore l'intégration de nouveaux lotissements dans l'espace public à entretenir : - Julia tranche 1, tranche 2 à venir, et tranche 3 en cours d'intégration, - puis le lotissement du château dont les espaces verts devraient entrer dans le domaine de la collectivité dès 2024...et le lotissement des « hespérides » autant de nouveaux espaces verts qui vont nécessiter l'usage d'équipements et machines de gamme professionnelle.

C'est en ce sens qu'une prospective a été initiée.

Une démonstration et un devis a été établi pour l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée, avec reprise de l'ancienne de 1 200 € :

- Devis Sarl JML EQUIPEMENTS pour un montant final de 4315.00 € HT

Une demande de subvention pour reconnaissance RQTH sera faite, ainsi qu'une demande de subvention classique auprès du CD31.

M. STRAUS a quitté la salle pour le vote.

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, et indique que l'achat de la tondeuse sera programmé au prochain budget prévisionnel.***

#### 5/ Devis entreprise DELONGVERT – Lot 7.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise DELONGVERT afin d'uniformiser les façades du Bar / Restaurant :

- Devis de l'entreprise DELONGVERT pour un montant de 1330.05 € HT

***Le Conseil Municipal rejette, à l'unanimité, le devis de l'entreprise DELONGVERT pour un montant de 1330.05 € HT et propose à Monsieur le Maire de revoir celui-ci avec l'entreprise DELONGVERT***

#### 6/ Nouveau plan de financement « Maison de village »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022-81 du 15 décembre 2022 relative aux travaux de réhabilitation et extension de la maison de village sise 8 place du Village.

Suite à cette délibération, un plan de financement a été établi afin de déposer une demande de cofinancement auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Région.

Or, dans ce plan n'était pas intégré le coût de la maîtrise d'œuvre du cabinet LE 23 Architecture qui a été désigné le 3 mars 2023 par délibération n° 2023-09 pour un montant de 69 825.00 € HT, de même et pour répondre aux attentes des services instructeurs de l'Etat et de la Région, une mission DPE qui a été réalisée par délibération n° 2023-71 du 27 octobre 2023 pour un montant de 700.00 € HT.

De fait, l'intégration du montant de la maîtrise d'œuvre et de la mission DPE modifie le coût total de l'opération et vient modifier les montants de demande de subvention et taux de cofinancement suivant la prise en considération des dépenses de l'organisme cofinancier : maîtrise d'œuvre et ouvrages HT (Etat et Région) et ouvrages seuls (Conseil Départemental de la Haute-Garonne).

Il convient donc d'établir un plan de financement tenant compte de ces modifications à savoir :

Ressources	Type	MONTANT DE L'OPERATION HT	TYPE D'AIDE	TAUX	MONTANT SUBVENTION
ETAT	Ouvrages	730 925.23 €	DSIL / DETR / FOND VERT	27.52%	201 150.62 €
	M.O et mission	70 525.00 €		27.52%	19 408.48 €
REGION	Ouvrages	730 925.23 €	Accessibilité et rénovation énergétique	12.48%	91 219.47 €
	M.O et mission	70 525.00 €		12.48%	8 801.52 €
CD 31	Ouvrages	730 925.23 €	Contrat de territoire 2023	40%	292 370.09 €
	M.O et mission			0%	- €
Autofinancement				20.00%	188 500.05 €
Total général		801 450.23 €		100.00%	801 450.23 €

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau plan de financement intégrant la maîtrise d'œuvre pour un montant de 69 825.00 € HT et l'audit énergétique (DPE) pour un montant de 700.00 € HT.**

#### 7/ Demande d'alignement des parcelles n°402 / 383 par M. DELAY.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'alignement entre les parcelles A 383 et A 402 par rapport à la voirie publique de Monsieur DELAY.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis :

- Devis VALORIS pour un montant de 1030.00 € HT

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société VALORIS pour un montant de 1030.00 € HT.**

#### 8/ Devis pour les arbres d'ornements.

Monsieur le Maire présente un devis pour la mise en place d'arbres d'ornements pour plantation sur l'aire de loisirs :

- Devis PEPINIERE DES TROPIQUES LABARTHE-SUR-LEZE pour un montant de 1385.00 € HT

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise PEPINIERE DES TROPIQUES LABARTHE-SUR-LEZE pour un montant de 1004.00 € HT.**

#### 9/ Zone d'accélération des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet ont donné un délai supplémentaire d'un mois, la date limite du dépôt de dossier est donc repoussée au 31 janvier 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été proposé la pause de panneaux photovoltaïques sur les toitures, uniquement sur le foncier bâti. Ce qui confirme les règles inscrites dans le PLU, concernant les énergies renouvelables.

Les panneaux photovoltaïques au sol seront refusés, ainsi que sur les zones EBC et les zones agricoles.

La pause sur ombrière sur les parkings de l'école et de la mairie, sera proposée laissant le soin aux éventuels opérateurs d'étudier la faisabilité d'implantation, notamment au vu des contraintes de circulation des bus scolaires et autres véhicules lourds qui doivent utiliser ces lieux, il s'agit de ne pas oublier les futurs camions de livraison de la chaufferie bois.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le choix des zones d'accélération des énergies renouvelables.**

#### 10/ Décision modificative N° 5.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau suivant :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 2152-185 : Amende de police 2022	3 471.49 €	
D 21538 : Autres réseaux		3 471.49 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 471.49 €</b>	<b>3 471.49 €</b>

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tableau présenté par Monsieur le Maire.*

**11/ Approbation de l'estimation et plans définitifs de l'APD (Maison de Village.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel d'offres du marché de réhabilitation et extension de la maison de village et présente l'Avant-Projet Définitif (APD) ainsi que l'estimation chiffrée pour un montant de 730 925.03 € HT restant identique à l'étude de l'Avant-Projet remis par le maître d'œuvre le Cabinet Le 23 Architecture.

*Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les plans et l'estimation chiffrée de l'Avant-Projet Définitif pour un montant de 730 925.03 € HT établi par le Cabinet Le 23 Architecture hors toutes prestations de diagnostic et autres bureaux d'études ainsi que le coût de la maîtrise d'oeuvre.*

**12/ Questions et informations diverses.**

- Une association d'Esperce a fait une demande pour le prêt d'une salle, afin d'y donner des cours de Tai-chi : la salle polyvalente va être proposée pour les jeudis soir.
- Avancée des travaux Bar/Restaurant : les portes, les WC et les menuiseries ont été posées, ainsi que les panneaux photovoltaïques. L'enduit extérieur et la pose de la clôture est prévue pour la semaine du 27 novembre 2023. Les travaux avancent bien. Livraison prévue le 15 décembre 2023.
- Candidature Bar/Restaurant : 3 candidatures ont été retenues. Une réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et une rencontre avec les candidats le 4 décembre 2023. De nouvelles candidatures peuvent être déposées jusqu'à fin décembre.
- Demande de subvention de l'association des Restos du Cœur : le budget 2023 est clôt, celle-ci sera présentée pour le budget 2024.
- Situation du SIASC de Cintegabelle : la participation passera à 10 €/habitant. Soit 7470.00 € à prévoir au budget 2024.

**Séance levée à 22H30**

\*\*\*\*\*

**LISTE EMARGEMENT suit :**

**LISTE EMARGEMENT Conseil du 24/11/2023**

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric
Mme MESPLES Magali	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel

Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe		